Augmentation de la pauvreté et pandémie Covid 19

13 avril 2021

Le gouvernement face à ses responsabilités !

Piloté par France Stratégie, le Comité d'évaluation de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté a rendu public le vendredi 2 avril son rapport 2021. Celui-ci adapte ses recommandations au contexte de la crise sociale liée à la Covid-19 : Revenu universel d'activité, soutien aux jeunes majeurs et garantie des droits pour tous en sont les fers-de-lance.

Alors que le gouvernement se fixe comme objectif d'éradiquer la grande pauvreté d'ici 2030, on s'aperçoit que sans des mesures adaptées, non seulement il ne sera pas atteint mais les inégalités sociales risquent de se creuser davantage.

Sans surprise, l'attention se porte sur les conséquences économiques et sociales de la crise liée à la pandémie de coronavirus même si l'évolution du taux de précarité entre 2019 et 2020 ne sera connue qu'à la mi-2022.

Toutefois, le risque de basculement vers la précarité des personnes concernées par les mesures de soutien, mises en place par le gouvernement lorsqu'elles prendront fin, appelle à la vigilance.

Des actions sont à mener « *sans pour autant négliger les personnes qui étaient déjà et souvent durablement en situation de pauvreté avant la crise* », soulignent les auteurs du rapport.

Pour rappel, en 2018, lors de la mise en place de la stratégie nationale, 9,1 millions de personnes vivaient déjà sous le seuil de pauvreté selon l'INSEE.

Pour affronter la situation, le comité formule des recommandations précises : la concertation sur le RUA (revenu universel d'activité) doit être remise sur la table

et le soutien aux jeunes majeurs en difficulté, garanti.

Pour la tranche d'âge 18-24, l'expérimentation sans délai d'une prestation monétaire est préconisée. Elle vise à éclairer de manière concrète, la décision publique sur sa pertinence.

Renforcer la prise en compte de la jeunesse :

« La crise sanitaire a souligné les limites, pour les étudiants, les jeunes en recherche d'emploi et les jeunes en emploi les plus démunis, reposant sur des revenus d'appoint tirés de petits boulots », indique en substance le rapport.

Par ailleurs, au regard du nombre de personnes ne bénéficiant pas des aides sociales auxquelles elles auraient droit, l'efficacité des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté est sérieusement remise en cause.

En effet, il s'agirait d'un bénéficiaire de prestations sur trois. Pour parer ces manquements l'identification et la généralisation des dispositifs qui fonctionnent sont de mises : *« Cela passe par l'évaluation systématique de l'efficacité des politiques d'accès aux droits et par la capacité de mesurer le non-recours ».*

Un autre risque souligné dans le rapport concerne les contraintes budgétaires qui affectent les départements et qui pourraient interférer sur les droits des personnes qui prétendent au revenu de solidarité active (RSA). *L'urgence se porte cette fois sur l'examen rapide d'une extension de cette prise en charge par l'État dans les départements qui rencontrent des difficultés.*

Pour finir, le comité interpelle le gouvernement sur l'importance de la mise en place d'une définition ainsi que d'une mesure fiable et plus fine de la grande pauvreté par l'INSEE. Le but étant d'y associer des critères différents de ceux de la précarité monétaire comme la pauvreté liée au manque de biens matériels.

Jusqu'ici, quelques filets sociaux de l'État et surtout la solidarité au travers des associations de dons alimentaires ont fonctionné. Mais lorsque la crise sanitaire se terminera, l'atterrissage risque d'être brutal. Les effets des licenciements et fermetures d'entreprises en cours et à venir vont générer une extrême précarité chez un grand nombre de citoyens. Conditionner les aides publiques au maintien de l'emploi permettrait d'éradiquer cette flambée de licenciés.

En outre, ceux-ci ne pourront même plus s'adresser aux services utiles au vivre

ensemble puisque supprimés ou devenus exsangues. Bien avant la crise sanitaire, on déplorait déjà la fermeture de pans entiers de nos hôpitaux, services sociaux, services publics etc…

En dépit des beaux discours à l'égard de nos premiers de corvée, le gouvernement n'a pourtant pas inversé le processus : pas de revalorisation des salaires ni augmentations des effectifs. Au contraire, les fermetures s'intensifient avec une ampleur sans précédent, et les départs ne sont pas remplacés. La réforme de l'assurance-chômage est irresponsable.

Pour INDECOSA-CGT, ces questions ne sont pas nouvelles, la crise sanitaire les remet sur le devant de la scène.

À chaque association départementale d'INDECOSA-CGT de se rassembler avec les associations présentent dans ce domaine (ATD QUART MONDE, SECOURS POPULAIRES, EMMAUS…), pour mettre en place des « incitatives » concrètes de lutte contre la pauvreté.

Une autre crise plus grave encore arrive, la crise sociale. Convaincre que d'autres choix sont possibles pour la combattre est donc primordial.

Pour INDECOSA-CGT, même si les mesures préconisées ne représentent pas une grande révolution, elles pourraient être mises en place rapidement. Bien entendu cela devrait s'accompagner d'une revalorisation générale des salaires et des pensions. La crise sanitaire a fait mettre en lumière, la question du pouvoir d'achat des familles. L'augmentation des dépenses (achats de masques, gel etc.) côté santé et (ordinateur, imprimante, papier etc.) côté scolarité des enfants, font basculer des familles dans la précarité sous toutes ses formes.

INDECOSA-CGT revendique que le plan de relance soit en direction de la population et pas seulement des entreprises. L'état doit prendre en charge une partie des loyers des ménages.

Pour INDECOSA-CGT
Arnaud FAUCON, secrétaire national

Info Pratique N°9 – 13 avril 2021 *– Augmentation de la pauvreté et pandémie Covid 19.*